



56 Rue Victor Hugo
BP 14
08500 REVIN
Tél : 03 24 41 55 65
Fax : 03 24 40 28 99

ARRETE N°2025/272

Portant restriction de la circulation et du stationnement des véhicules à l'occasion du marché de Noël le 14 Décembre 2025 sur le Quai E.Quinet

Le Maire de la Ville de REVIN,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L 2212-1 et suivants

Vu les articles L 411-1 à 411-5 du Code de la route

Vu l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967 modifiée relative à la Signalisation

Vu l'article L 113-1 du Code de la voirie routière

Vu l'arrêté municipal n° 19/120 du 26 Juillet 2019

Vu l'article R 610 du Code Pénal

Vu la demande en date du 24 Novembre 2025 du service culturel de la Ville de Revin
Considérant qu'il est nécessaire de prendre toutes les mesures utiles afin d'assurer la sécurité lors de l'organisation des festivités organisées par la Municipalité concernant le spectacle de pyrotechnie du dimanche 14 Décembre 2025.

ARRETE

ARTICLE 1^o: La stationnement des véhicules sera interdit Quai Quinet pour la partie comprise entre la Ruelle des Dominicains et le n° 73 Quai E.Quinet,

La circulation des véhicules se fera en sens unique Quai E.Quinet dans le sens Rue des Bateaux –Rue Galilée, une déviation sera installée à l'angle Quai E.Quinet et Galilée

Période : le 14 décembre 2025 de 12h00 à 22h00

ARTICLE 2 : Une signalisation et une déviation réglementaires seront mises en place par la ville de Revin.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des services ; Monsieur le Directeur des services techniques, , Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ; Monsieur le Chef de service de la Police Municipale ; l'entreprise chargée des travaux

Sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation pour information est adressée à :

-Monsieur le Commandant du S.D.I.S

*Fait à REVIN, le 27 Novembre 2025
Signé Le Maire*

Daniel DURBECQ

